

# Rencontre autour du rôle et des fonctions des OPA cotonnières

Par François Giraudy, service agronomique de la CFDT

**Une dizaine de responsables d'organisations professionnelles cotonnières d'Afrique francophone\* ont répondu à l'invitation de la CFDT-Dagris\*, pour un séminaire qui s'est tenu en juin dernier à Paris en partenariat avec divers organismes dont le ministère français des Affaires Étrangères.**

Le contexte institutionnel des filières cotonnières d'Afrique francophone connaît aujourd'hui de profonds changements : privatisations plus ou moins complètes en Côte d'Ivoire et au Bénin, prise de participation des producteurs dans la SOFITEX au Burkina et bientôt au Sénégal, crise au Mali. Quelles que soient les évolutions à venir, les producteurs sont appelés à jouer un rôle essentiel et prépondérant dans les filières de demain. Cette montée en puissance des organisations

professionnelles agricoles est encouragée par les bailleurs de fonds. Ces OPA sont généralement issues de groupements de producteurs ou associations villageoises, qui ont été mis en place depuis plus de vingt ans avec les sociétés cotonnières.

## Redéfinir les organisations par les fonctions qu'elles sont appelées à assumer

La CFDT-Dagris a voulu réunir les représentants de ces organisations<sup>1</sup> à Paris pour se projeter dans l'avenir des filières et étudier le rôle qu'elles pourront y jouer. Il ne s'agit pas d'imposer des modèles institutionnels existants, mais au contraire d'aider à concevoir et définir les fonctions à assumer à plus ou moins longue échéance. Actuellement, dans beaucoup de pays, la même organisation assure directement plusieurs fonctions (représentation syndicale, approvisionnement en intrants, vulgarisation, appui à la gestion...). Afin de permettre à ces représentants de mieux définir les contours des organisations à



Au centre, Mr Bamba, président de l'URECOCI de Côte d'Ivoire, à gauche, JC Devèze de l'AFD.

mettre en place, ce séminaire était articulé autour de deux grands thèmes : le marché mondial et l'organisation des filières d'une part ; les fonctions des OPA, à travers l'exemple de l'agriculture française, d'autre part.

## Mieux connaître l'ensemble de la filière et le marché mondial

La décomposition des coûts de revient du coton pour une société cotonnière africaine permet de montrer la part relative revenant aux producteurs (environ 65% du coût « carreau-usine »), les coûts moyens de structure et le poids important des transports, variable selon le degré d'enclavement des pays.

Les pays d'Afrique francophone exportent la quasi-totalité de leur fibre et les coûts de transport de carreau-usine à port de débarquement représentent environ 130 FCFA par kg de fibre en moyenne, soit l'équivalent de 55 FCFA/kg de coton-graine, qui ne peuvent être distribués aux

paysans. D'autres pays, comme le Zimbabwe et l'Inde, ont, pour l'essentiel de leur production, des marchés locaux ou de proximité. Ils vendent leur fibre « carreau-usine » sur la base des cours mondiaux, ont de ce fait des coûts réduits et peuvent ainsi payer leur coton-graine plus cher...

La zone franc, pour sa part, représente moins de 5% de la production, mais plus de 15% des exportations mondiales ; ce qui la place au troisième rang des exportateurs et en fait un

acteur non négligeable. Cependant, elle lutte à armes inégales avec les grands pays producteurs, notamment les États-Unis, dont les subventions influencent fortement l'évolution des cours en maintenant artificiellement la production mondiale à un niveau très élevé.

La visite de la COPACO a permis de sensibiliser les producteurs aux problèmes de la qualité du coton, (propreté de la fibre, utilisation de polypropylènes, etc.) et à leur impact sur les prix de vente.

## Étudier l'organisation de l'agriculture en France comme base de réflexion sur les fonctions des OPA

Les organisations professionnelles agricoles françaises ont une longue histoire, qui a vu les paysans prendre de plus en plus de responsabilités et jouer un rôle important dans leurs filières. Elles ont su, pour chaque type de problèmes, créer une organisation spécifique adaptée, dont les diverses fonctions ont été présentées :

techniques (recherche, vulgarisation, conseil à l'exploitation), économiques et sociales (crédit agricole, couverture sociale, etc.), représentation et défense des intérêts des producteurs.

Ces présentations, traitant notamment du rôle des coopératives et des chambres d'agriculture, ont été suivies par une tournée sur le terrain en Haute-Normandie, au cours de laquelle les producteurs africains ont visité une coopérative de teillage de lin, une exploitation agricole, une antenne de la chambre d'agriculture dédiée au conseil technique, avant d'être reçus par le directeur départemental et régional de l'agriculture.

Les principales conclusions de cette partie du séminaire sont les suivantes :

- La construction du paysage institutionnel agricole français s'est faite par étapes et sur une longue période. Quelles que soient les formes prises par les OPA en France, l'État n'a jamais été un frein, mais a, au contraire, encouragé et facilité le développement de l'agriculture par une volonté politique, des subventions, des aménagements législatifs ou des prêts bonifiés. Jusqu'à présent la définition des politiques agricoles est largement concertée.

- Les agriculteurs ne peuvent pas tout assumer eux-mêmes et doivent se concentrer sur leur métier. Ils ont recours pour cela à des salariés, et assurent le contrôle par l'intermédiaire des conseils d'administration des OPA.

- Les organisations sont nombreuses et chaque agriculteur adhère à plusieurs d'entre elles, chacune assurant une ou plusieurs fonctions. Parallèlement, des cadres de synthèses existent et permettent d'assurer une coordination (inter-professions, commissions départementales d'orientation agricole, etc.).

- Les organisations entièrement sous contrôle des paysans ne sont pas une obli-

gation, y compris pour les paysans eux-mêmes. Coopératives, entreprises de services et négociants privés peuvent cohabiter et sont les garants d'un minimum de concurrence, le paysan n'hésitant pas à faire appel à l'un ou à l'autre selon les opportunités.

### Poser le problème des intrants en impliquant agriculteurs et fournisseurs

L'approche des filières cotonnières africaines peut se faire par le biais du crédit et des intrants, qui constituent la clé de voûte de tout le système. Or le remboursement du crédit ne peut se garantir que sur la récolte<sup>2</sup>. La libéralisation des intrants étant inéluctable, la sécurisation du crédit ne pourra se faire qu'à travers des systèmes liant producteurs, fournisseurs et une tierce institution (égrenneur, société cotonnière, banque, etc.) qui sera forcément celle qui doit de l'argent au producteur. Cette tierce institution ne peut être garante de la totalité des intrants, dans la mesure où sa garantie dépend des livraisons. De même, les OPA, si elles peuvent signer des contrats et s'engager à livrer leur production à l'une ou l'autre des institutions permettant de sécuriser le crédit, ne peuvent non plus être garantes, n'ayant pas les possibilités financières de régler les impayés.

Pour les fournisseurs, les seules garanties possibles sont, soit une lettre de crédit d'une banque, qui n'est pas toujours facile à obtenir, soit une garantie basée sur la confiance, comme les fournisseurs ont pu le faire pour les sociétés cotonnières en période de crise. Cette relation n'était possible que parce que les fournisseurs étaient certains que les institutions auxquelles ils faisaient des facilités de paiement étaient appelées à durer, ce qui n'est plus le cas actuellement. Ils sont

prêts à établir des relations de confiance avec les OPA, mais celle-ci ne pourra se bâtir que progressivement et en fonction de la capacité des OP à faire un recensement efficace et prudent de leurs besoins. L'exemple du Burkina Faso où l'UNPCB n'accorde de crédits qu'après examen de la production des trois dernières campagnes est intéressant.

Les appels d'offres ont été également évoqués. Hydro-Agri estime que ceux-ci tirent les prix vers le haut : ne pouvant pas anticiper, ils sont obligés de réaliser leur production à des moments où les cours sont élevés. Ils ont donc plaidé pour des partenariats permettant d'établir des relations (et des prix) sur plusieurs années.

En définitive, il est difficile de trouver une solution satisfaisante au problème des intrants dans un contexte institutionnel mouvant et l'établissement de relations de confiance prendra plusieurs années.

### Se projeter dans l'avenir

En conclusion, les OPA ont pu faire le point sur leurs priorités et leurs besoins, qui concernent essentiellement l'information et la formation. Leurs représentants ont insisté sur le rôle que doit jouer l'*Observatoire Coton* (réseau des OPA cotonnières d'Afrique francophone) dans la collecte et la diffusion d'informations. Les bailleurs de fonds doivent continuer à appuyer les opérations visant à conforter la structuration des organisations de producteurs. Les paysans ont fait part aussi de leurs attentes concernant une diminution, ou un soutien, du prix des intrants et une augmentation du prix d'achat du coton-graine. Enfin, ils ont souhaité que la CFTD-Dagris puisse apporter aux OPA émergentes la qualité de soutien et de partenariat qu'elle avait initialement consentis pour la mise en place et le développement des sociétés cotonnières. ■

À gauche, JJ Dello (CIEPAC), à droite, Gaoussou Sanogo (SYCOV, Mali).



\* représentant 1,5 million d'exploitations

\* Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali et Tchad

\* Compagnie française pour le développement des fibres textiles

<sup>1</sup> Les OPA du Sénégal et de la Guinée n'ont pas pu venir pour des problèmes de visa, celles de Centrafrique en raison de la tentative de coup d'état

<sup>2</sup> Même dans le cadre de l'agriculture française, le crédit à court terme ne se fait qu'avec une garantie sur la récolte et uniquement par ce biais. Pour les prêts sur le matériel et autres à moyen terme, d'autres garanties sont prises (gage, hypothèque, etc.).